

Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article96

#### 2nd Degré

# **Enseignants non titulaires**

- Droit professionnel -

Date de mise en ligne : mercredi 19 juin 2002

Date de parution: 10 avril 2002

#### **Description:**

Les enseignants non titulaires relèvent de différents statuts : Un tableau présente leurs droits et statut.

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

## Ce tableau est issu d'un document publié par SUD éducation Paris.

Memento	Maîtres auxiliaires	Contractuels	Vacataires
recrutement	Par le rectorat, mêmes conditions de diplômes que les titulaires	Par le rectorat	Par le chef d'établissement, (plutôt les services du rectorat)
Durée	(Recrutement arrêté) A l'année. pour certains des plus anciens : droit au	en fonction des besoins	200 h par an au maximum
Catégories	réemploi  Trois catégories : MA I, MA II, MA III,  diplômes, disciplines	Quatre catégories : fonction du diplôme	une seule catégorie
Rémunérations mensuelles [1]	Pour les MA II (les plus nombreux) : 1050 à 1500 Eurosuros nets selon l'ancienneté	à partir de : 1050 Eurosuros nets	30 Eurosuros brut par heure.
Affectations	académiques	académiques	académiques
Indemnités annuelles : suivi et orientation [1]	900 Eurosuros	aucune indemnité	aucune indemnité
Paiement des vacances	au prorata du temps travaillé dans l'année	2 jours ouvrables par mois d'exercice contrats souvent de 10 mois	Rien
Droits de vote	Ne participent pas aux élections professionnelles	Ne participent pas aux élections professionnelles	Ne participent pas aux élections professionnelles
Conseil d'administration des EPLE	- électeurs - éligibles	aucune participation	aucune participation
congés pour raisons diverses	Oui, selon l'ancienneté de service	Oui, selon l'ancienneté de service	Non
Prestations familiales	Oui	Oui	?
Prestations d'action sociale	Oui	Oui	Non
Couverture sociale	sécurité sociale, mutuelle possible	sécurité sociale	sécurite sociale prélevée sur le brut horaire
Chômage	allocation pour perte d'emploi versée par le rectorat	Oui après les deux premiers mois d'exercice	?
Accès aux examens et concours professionnels	- concours externes - concours internes - concours réservés - examens professionnels	- concours externes - concours internes - concours réservés	- concours externes

### **Enseignants non titulaires**

Principaux textes de références	- Décrets 62-379	- circulaire	- Décret 89-497
	du 3/04/62	du 3/08/82	du 12/07/89
	- décret 86-83	- Décret 81-535	- Circulaire 89-320
	du 17/01/86	du 12/05/81	du 18/10/89
		- circulaire 89-320	
		du 18/10/89	
		- décret 93-412	
		- Arrêté du 16/03/93	
		- Circulaire 93-439	
		du 24/12/93	

[1] montants approchés